

**Conseil d'administration – 5 octobre 2009**  
**tenu à l'ESIEE Paris à Marne-laVallée**

**Présents ou représentés (R):**

● **Au titre des membres fondateurs**

**Ecole des ponts** : Philippe Courtier, Gilles Robin, Serge Piperno,

**ESIEE-Paris** : Dominique Perrin

**Laboratoire central des ponts et chaussées** : Hélène Jacquot-Guimbal,

**Université Paris-Est Marne-la-Vallée** : Francis Godard, Laurence Bancel-Charensol(R),  
Christian Soize

**Université Paris 12 Val de Marne** : Simone Bonnafous, Suzanne Pontier, Luc Hittinger

● **Au titre des personnalités qualifiées :**

Yves Lichtenberger

● **Au titre des membres associés :**

**Pôle Advancity** : Thierry Delarbre

**Ecole d'Architecture Ville et territoire** : Lucie Scotet

**Centre scientifique et technique du bâtiment** : Bertrand Delcambre (R)

**Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité** : Bernard Cambou

**Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort** : Jean-Paul Mialot

**Institut National de l'Audiovisuel** : Marie-Claire Amblard

● **Au titre des élus représentant les personnels enseignants et chercheurs :**

Jacques Désarmenien

● **Au titre des élus représentant les personnels de l'EPCS :**

Marine Daniel,

● **Au titre des élus représentant les doctorants :**

● **Invités permanents :**

Le Recteur de l'Académie de Créteil représenté par Charles-Henri Baltimor

Le Secrétaire général du ministère chargé de l'équipement représenté par Luc Delattre

● **Invités :** Rémi Pochat, Françoise Giboteau, Frédéric de Coninck

**Excusé(e)s** : Bernard Decomps, Jean-Yves Nedelec (ens-ch), Fabienne Pierre (doct.), Régine Bréhier (MEEDDM), Denis Guillaumin (SG), Bernard Morvan (AC).

La séance est ouverte à 17 heures par son président

## **Ordre du jour :**

- 1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil
- 2- Approbation des conventions d'association de nouveaux membres au PRES
- 3- Suites de l'opération , spécification des responsabilités déléguées au PRES
- 4- Conventions Etat/PRES, Etat/Région/PRES et Région/PRES
- 5- Fonctionnement du PRES, Conseil Scientifique, Contrat doctoral, Organisation interne,....
- 6- Point sur le fonctionnement du Pôle Ville
- 7- Nomination de Franck PACARD comme Vice-président « formations » du PRES
- 8- Questions diverses :

### **point 1 : Approbation du compte rendu du précédent Conseil**

*Le compte rendu du précédent Conseil est approuvé à l'unanimité après les modifications suivantes :* Outre des ajouts et modifications de forme proposées par les membres du conseil, il est rappelé que *la convention conclue avec les Editions de la Découverte* pour la diffusion de la Revue "Réseaux" en librairie a pour effet de placer cette revue (plus de 100 n°parus) sous le parrainage de l'Université Paris-Est. Cette convention est la reprise à la demande des signataires d'une convention antérieure limitée à la seule université Paris-Est Marne-la-Vallée. Elle implique une garantie de subvention de 3000 euros en cas de déficit (ce qui n'est jamais arrivé antérieurement).

Est également rappelé le souhait du Conseil que la Commission territoriale du PRES soit réunie avant la fin 2009.

### **Point 2 : Approbation des conventions d'association de nouveaux membres au PRES –**

*Le Conseil approuve les conventions d'association au PRES de :*

- *l'EIVP (Ecole d'Ingénieurs de la Ville de Paris)*
- *l'Ecole Nat. Sup. d'Architecture de Paris-Belleville*
- *l'Ecole Nat. Sup. d'Architecture de Paris-Malaquais*

La convention avec l'EIVP devrait être signée solennellement à l'occasion du 50ème anniversaire de cette école par l'adjoint au Maire de Paris chargé de l'enseignement supérieur, qui en préside le CA, en même temps que la convention de son rattachement à l'Ecole des ponts.

Le Conseil est informé que le PRES est impliqué dans les Conseils des écoles d'architecture de Paris-Belleville et Paris-Malaquais par son président ou par le chargé du Pôle ville.

### **Point 3 : Suites de l'opération Campus**

#### **Spécification des responsabilités déléguées au PRES**

Les engagements demandés au conseil ayant des implications importantes pour les établissements, il est demandé de reporter ce point à un conseil ultérieur. Le président fait valoir l'urgence de décisions pour ne pas rater les possibilités de financement, le PRES pouvant chercher à faire valoir ses projets mais ne pouvant pas déterminer les échéances de décision aussi bien gouvernementales que régionales. Il rappelle que la force de notre projet a largement reposé sur la capacité de réactivité et de cohésion de l'ensemble des acteurs du PRES, sans laquelle nous serions plutôt dans les Campus innovants que prometteurs.

La discussion qui s'ensuit fait valoir la nécessité de bien continuer à afficher l'ensemble de l'ambition du projet Campus, sans le réduire aux seuls projets directement financés dans ce cadre, en y incluant donc à la fois les opérations en cours avec l'ENVA à Maisons-Alfort (pour laquelle un financement est encore à consolider dans le cadre du plan Campus Etat et Région) et celles engagées parallèlement à Créteil par l'université Paris12, l'APHP et le CG94 ou, sur la Cité Descartes par l'université de Marne-la-Vallée, le MEEDDM et l'Ecole des Ponts. Ces opérations, affichées comme éléments du projet Campus dans le dossier déposé par

le PRES ont incontestablement pesé sur sa bonne appréciation par le Comité et le Ministère et sur le haut niveau de financement obtenu au regard de la taille des forces impliquées dans le projet. S'ajoute à cela la nécessité de ne pas oublier les opérations complémentaires du projet en matière de vie de campus, de vie étudiante et de renforcement des services numériques, opérations restant à engager et non financées à ce jour.

Une seconde suggestion propose de bien identifier dans les projets retenus par le PRES ceux résultant de décisions déjà acquises et ceux ayant le caractère de projet optionnel devant être activés au fur et à mesure de leur avancement par les instances du PRES mises en place à cet effet, et notamment le comité de suivi interne regroupant notamment les présidents et directeurs des établissements fondateurs.

Compte tenu de ce débat et pour éviter une rédaction hâtive ou la poursuite d'une discussion trop technique en CA, il est décidé que la rédaction finale de la résolution serait établie par le président après validation de l'accord des établissements auxquels pourraient être confiés par le PRES une responsabilité de maîtrise d'ouvrage dans la conduite de projets optionnels Campus (UPEMLV pour l'opération Copernic-Ader à conduire en PPP, UParis12 pour les opérations Mondor et CMC).

Après concertations, le projet de résolution inscrit au Compte rendu du CA est ainsi rédigé :

### **Résolutions spécifiant les responsabilités déléguées au PRES dans la conduite de l'opération Campus**

*Il est rappelé que le projet Campus tel qu'il a été déposé et reconnu comme "Campus prometteur" par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche concerne un ensemble d'opérations visant à développer les capacités d'enseignements et de recherche et les équipements scientifiques sur les sites de Créteil, Maisons-Alfort et de la Cité Descartes, ainsi que des services de logement et d'accueil, la mise à niveau numérique du campus, et des services et institutions permettant une meilleure interaction avec le tissu économique.*

*Les études conduites et les discussions en cours avec l'Etat, la Région et les collectivités locales les plus concernées, dont les Conseils généraux du Val-de-Marne et de la Seine-et-Marne, permettent au Conseil du PRES de clarifier les priorités à accorder aux opérations et projets optionnels qu'il souhaite voir se réaliser, compte tenu des possibilités de financement envisageables. Sur cette base le Conseil du PRES fixe les responsabilités devant être assurées par le PRES et celles devant l'être par un de ses membres.*

#### **3-1 Résolution sur la délimitation du périmètre des projets optionnels du programme Campus**

- **Opérations en cours dans le cadre de l'actuel CPER ayant une importance particulière pour le projet Campus :**
  - la **Maison de l'environnement** de Créteil, financée pour U P12 par la Région (15M€) qui en assure la maîtrise d'ouvrage
  - la construction sur le site de la Cité Descartes d'une **Bibliothèque centrale** financée par l'Etat (18,5M€) et la Région (18,5M€) sous maîtrise d'ouvrage UPEMLV et d'une **Maison des étudiants** financée par la Région (6M€) qui en assure la maîtrise d'ouvrage,
  - le bâtiment **Descartes+** à énergie positive, financé par l'Etat (5M€), la Région(9M€), le CSTB et l'ENPC (4M€) qui en assure la maîtrise d'ouvrage

- **Projet à engager sur financement de l'Etat en PPP** (garantie d'un loyer pendant 25-30 ans correspondant à un investissement immobilier de 50 M€ d'un partenaire privé qui assurera la construction et la maintenance des ouvrages)
  - La reconfiguration des bâtiments **Ader-Copernic** piloté par l'université de Marne-la-Vallée qui assurera la Maîtrise d'Ouvrage du PPP,
  
- **Projets nécessitant un réaménagement et un abondement des financements Région de l'actuel CPER** (à hauteur de 50M€ équivalent à l'apport de l'Etat en PPP)
  - L'Institut de la Ville (commun UPEMLV, U P12 et éventuellement ENPC) et une Maison des services du PRES logés sur la Cité Descartes après achat d'une partie du bâtiment "Bienvenue" en cours de construction par le MEEDDM (financement prévisible de 18,5 à 22M€ incluant la réaffectation de 5,5M€ CPER prévus pour UPEMLV (Copernic) et 11,3M€ (Maison des services du Polytechnicum) ; opérations pilotés par le PRES en concertation avec les établissements concernés (cf. comité de suivi ci-dessous)
  - Rénovation de la **Faculté de Médecine** (financement prévisible de 25 M€ incluant la réaffectation de 15M€ prévus pour l'IRMB Paris12) et du **Centre de recherche chirurgicale** du CHU Mondor (3M€ Région/CG 94), opérations pilotés par l'université Paris12 qui peut en assurer la Maîtrise d'Ouvrage.
  - Rénovation du **bâtiment I du CMC** de U P12 et construction d'un **bâtiment LSHS** (10 000 m<sup>2</sup>, financement prévisible de 45 à 55M€ pouvant inclure 10M€ prévus pour l'extension de la bibliothèque), opérations pilotés par l'université Paris12 qui peut en assurer la Maîtrise d'Ouvrage. Une deuxième tranche du bâtiment LSHS pourra être demandée dans le cadre du CPER suivant.

- **Projets liés au CPER et à d'autres financements**
  - le réaménagement du site de **Maisons-Alfort** (ENVA, AFFSA, AFSSET), surfaces enseignement-recherche, clinique vétérinaire, Musée, résidence chercheurs étrangers (principal financeur le ministère de l'agriculture, le ministère de la recherche s'y est associé à hauteur de 10 M€ dans le cadre de son soutien au projet Campus du PRES, restent 20 à 30M€ à trouver).

### **3.2 Résolution sur la délimitation des responsabilités et les modes de suivi du programme Campus**

*Le PRES a une responsabilité générale de pilotage du programme Campus et de coordination des schémas directeurs des sites. Il agit en conformité avec les décisions des établissements concernés par les projets, qui seront réunis régulièrement dans un comité de suivi, associant les présidents et directeurs et les responsables compétents de chaque établissement concerné. La composition de ce comité de suivi interne au PRES sera précisé et pourra se décliner en comités plus restreints pour chaque opération. Il est distinct du comité de pilotage constitué entre l'Etat, les différents financeurs et le PRES comme établissement porteur du programme Campus.*

*Dans ce cadre sont confiées au PRES les missions de :*

- assurer le pilotage général du programme Campus ;
- définir, en étroite collaboration avec les représentants des établissements concernés, le périmètre, les objectifs et les moyens attachés à chacune des opérations constitutives du programme Campus indiquées ci-dessus ;
- être l'interlocuteur unique de l'Etat et de l'ensemble des financeurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. Pour chaque opération particulière, le PRES s'adjoindra systématiquement pour ce faire les représentants des établissements particulièrement concernés ;

- réaliser ou faire réaliser par les établissements concernés, les évaluations préalables, conduire ou faire conduire les procédures de passation, signer les contrats et en suivre l'exécution,
- être le support de tous engagements juridiques et financiers impliquant plusieurs établissements (contrats, marchés, conventions) avec des tiers en son nom propre et pour le compte des établissements,
- assurer tous les travaux nécessaires au bon fonctionnement des instances de pilotage et de suivi du projet avec l'Etat et les collectivités territoriales participant au financement du programme Campus, en étroite collaboration avec les représentants des établissements concernés.

*. Le PRES pourra se doter d'un responsable du programme campus et de la coordination des schémas directeurs, agissant sous l'autorité du Président du PRES ou de son représentant désigné pour piloter le programme Campus."*

*Sous la réserve ci-dessus de la validation de la formulation définitive par les établissements concernés, qui sera vérifiée par l'approbation du compte rendu rédigé, les deux résolutions ci-dessus sont approuvées à l'unanimité du Conseil.*

#### **Point 4- Approbation de conventions avec l'Etat et la Région.**

- L'Etat a annoncé sa volonté de signer dans le courant du trimestre avec les PRES concernés par des financements Campus, Campus prometteurs et Campus innovants des conventions de mise en œuvre. Outre une "**convention d'ingénierie de projet**" (MESR/Plan de relance/PRES) signée en septembre permettant le lancement d'études préalables financées par le Plan de relance (1,5M€ pour le campus UniversitéParis-Est), sont prévues d'une part une "**Convention de site (Etat/PRES)**" portant sur l'ensemble du projet et identifiant la part particulière prise par l'Etat et son affectation (50 M€ en PPP +?10M€ d'Alfort, et acceptation de la révision du CPER), et d'autre part une "**Convention tripartite (Etat/Région et collectivités financeurs/PRES)** identifiant sur le même projet les apports respectifs de chacun et les accords de redéploiement du CPER.

- Est en outre envisagé une **convention Région/PRES** explicitant le soutien apporté par le Région IdF au plan campus et au développement des activités du PRES et de ses établissements : Outre un soutien à l'activité du PRES et de ses établissements en matière de vie étudiante, de développement de la mobilité internationale et de développements de services numériques, la Région pourrait apporter une aide en fonctionnement permettant le démarrage d'un service de valorisation.

Pour tenir compte des délais serrés pouvant intervenir pour la conclusion de ces conventions et éviter la tenue d'une réunion supplémentaire du conseil, et conformément à l'art 9 des statuts du PRES ("Dans les limites qu'il définit, le conseil d'administration peut déléguer certaines de ses attributions au président, [dont] la signature de contrats et conventions") est prise à l'unanimité la résolution suivante :

*4-1 Le président du PRES est autorisé, dans le cadre du mandat défini, à conclure avec l'Etat et la Région toute convention permettant leur mise en œuvre. Ces conventions seront transmises par voie électronique dix jours avant leur signature aux membres du Conseil qui auront à faire connaître leur avis, l'avis positif du Conseil sera considéré comme acquis sauf*

*opposition d'un des membres fondateurs ou de quatre membres du conseil. La signature de la convention ne pourrait dans ce cas être décidée qu'après une nouvelle réunion du Conseil.*

De même, conformément à ce même article 9("Le président peut en outre recevoir délégation pour prendre les décisions modificatives des budgets [dans les conditions reprises ci-dessous], Il rend compte à la première séance du conseil, des décisions prises dans le cadre de ces délégations") :

*4.2 Le conseil accorde au Président délégation pour prendre les décisions modificatives des budgets :*

- qui n'ont pas pour objet une augmentation des dépenses ou des virements de crédits entre les chapitres de fonctionnement, de personnel et d'investissement ;*
- ou qui ont pour objet de permettre l'exécution de conventions, dans le respect de l'équilibre global.*

## **Point 5- Fonctionnement du PRES**

### **5.1 Conseil Scientifique (compte rendu joint)**

Le bureau du Conseil scientifique s'est réuni pour la première fois et a proposé les personnalités extérieures devant le composer. Le conseil plénier sera convoqué pour le 18 janvier.

Une réflexion est prévue sur le mode d'attribution des allocations aux Ecoles doctorales par les établissements.

### **5.2 Contrat doctoral (note jointe), doctoriales,**

Le PRES a établi un modèle type de nouveau contrat doctoral conforme à l'arrêté ministériel. Ce contrat qui pourra être harmonisé avec celui des écoles hors périmètre enseignement supérieur recherche, comporte la possibilité pour les doctorants de suivre un monitorat (64H d'enseignements accompagnées d'une formation) ou d'avoir des activités de prestations pour une entreprise ou collectivité conseils (32jours/an maximum) ou d'avoir toute combinaison de ces activités dans les limites fixées ci-dessus.

Le Pres gère depuis début octobre tous les nouveaux doctorants des universités (une soixantaine)

Les deuxième doctoriales du PRES ont été organisées fin septembre, grâce à un soutien de la Région, et ont regroupé une soixantaine de participants.

### **5.3 Organisation interne, Françoise Giboteau nouvelle secrétaire ,....**

Le président se félicite de l'arrivée de Françoise Giboteau comme secrétaire générale du PRES, en remplacement de Denis Guillaumin nommé à l'université de Paris7. Françoise Giboteau antérieurement responsable de l'administration de la Délégation interministérielle à la Ville sera affectée au PRES sur des ressources du MEEDDM.

## **point 6- Point sur le fonctionnement du Pôle thématique Ville et son ingénierie**

Frédéric de Coninck, chargé de la mise en place de ce Pôle et également directeur de l'Ecole doctorale "Villes, Territoires, Transports"(VTT) rappelle les deux objectifs de sa mission : un objectif à court terme de rendre plus lisibles les forces de recherche existantes dans le périmètre du département VTT au sein du PRES, d'en faire mûrir des propositions de structuration pour le rendre plus visible à l'international, et à moyen terme de mieux l'insérer dans le périmètre plus large du Pôle thématique "Ville et ingénierie" pour développer des relations avec des partenaires extérieurs.

Pour cela il note l'importance d'une bonne intégration avec le groupe de travail du MEEDDM préparant une bonne synergie des nouvelles forces de recherche arrivant dans le cadre du Pôle scientifique et technique (PST-MEEDDM) et des forces de recherche déjà présentes (Ecole des ponts, UPEMLV, UPEC,...). Dans le même esprit, il est essentiel de développer l'appui sur les activités du Pôle de compétitivité "Advancity".

Il marque l'importance de l'adhésion de deux nouvelles écoles d'architecture, venant rejoindre celle Ville et Territoire implantée à Marne-la-Vallée, représentant ensemble environ 70 chercheurs regroupés. Il propose le soutien du PRES au projet AUSSER d'équipe mixte avec le Cnrs qui amorce un regroupement de la recherche en architecture.

Il annonce la tenue, pour donner du sens à la convergence des équipes de recherche, d'un colloque les 20, 21 et 22 janvier ouvert aux partenaires extérieurs issu d'un large appel à communication interne auprès des chercheurs et doctorants (130 propositions). Ce colloque sera une occasion de donner de la visibilité aux équipes existantes et de renforcer des partenariats externes. L'opération sera répétée ensuite de manière amplifiée avec un véritable colloque international

Un autre axe de convergence des activités concerne la préparation d'une carte commune de l'offre de Master sur la ville. Une première réunion se tiendra le 12 octobre avec les établissements UPEMLV, UP12, EPPT, EIVP, EAVT, ENSA Parisiennes  
Est également envisagé le montage d'un doctorat Erasmus Mundus

Les membres du Conseil saluent la clarté de l'exposé (transparents disponibles) et la qualité des perspectives qu'il ouvre.

#### **Point 7- nomination d'un "Vice-président formations" du PRES.**

Le conseil est informé de la nomination par le Président du PRES de **Frank PACARD**. Il sera chargé de l'animation des échanges entre les responsables chargés des enseignements et formations au sein des établissements du PRES, notamment par l'animation de réunions dans le périmètre fixé aux départements scientifiques contribuant à la réalisation d'un document stratégique commun aux établissements permettant la présentation d'une offre unifiée lors de leurs prochains contrats quadriennaux et contrats d'objectifs.

#### **Point 8- Questions diverses :**

- *L'adhésion du PRES au Centre Francilien de l'Innovation (CFI) créé par la Ville de Paris est adoptée à l'unanimité.*

- Convention avec **l'association de doctorants REDOC Université Paris-Est** : Au vu de son programme d'activité, le Conseil accorde à l'association REDOC une subvention de 10.000 Euros pour l'année scolaire 2009/2010. L'association établira un bilan annuel de son activité et rendra compte de l'utilisation de sommes dépensées liées à cette subvention.

- *La Convention avec les **Presses universitaires de Rennes (PUR)** est approuvée pour l'édition et la diffusion de cinq ouvrages par an dans le domaine des SHS, avec un engagement de subvention de 3000 euros par ouvrage. Cette convention est conclue à la demande des deux universités et des PUR, réputées pour leur travail éditorial, la qualité et la pertinence de leur réseau de diffusion dans les milieux universitaires dans le domaine des SHS.*